
S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 1966-1967

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Jeudi 13 octobre 1966. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — Dans une première séance tenue le matin la commission a procédé à la désignation officielle des rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1967 :

M. Lamousse présentera le rapport sur le cinéma et les théâtres nationaux ; M. Pauly, le rapport sur le budget de l'éducation nationale ; M. Noury, celui de la jeunesse et des sports ; M. Cornu a été nommé rapporteur pour avis du budget des monuments historiques ; M. de Bagneux a été désigné pour les arts et lettres et M. Chauvin pour les affaires étrangères — relations culturelles. La commission a remis à sa prochaine séance la désignation du rapporteur pour avis pour les budgets de l'information et de l'O. R. T. F.

La commission a consacré la deuxième partie de sa séance à l'audition de M. Christian Fouchet, Ministre de l'Education nationale.

Le ministre a tout d'abord présenté une analyse des mesures contenues dans le projet de loi d'orientation et de programme pour la formation professionnelle et la promotion sociale et qui ressortissent plus spécialement de sa compétence.

Ce projet de loi tend à accélérer, coordonner et compléter les actions parfois dispersées des différents ministères en matière de formation professionnelle. Il faut cependant souligner que le Ministère de l'Education nationale est intéressé au premier chef par les nouvelles dispositions et jouera un rôle prééminent.

Dans le cadre des mesures d'accélération, le ministre a précisé que les prévisions établies par les auteurs du V^e Plan seront réalisées en trois ans au lieu de quatre. Il a notamment annoncé la création de 110.000 places en deux ans dans les collèges d'enseignement technique et l'ouverture, cette année, de treize instituts universitaires de technologie. Il a été prévu que ces instituts pourront, en 1970, accueillir 150.000 étudiants.

Les mesures de coordination comprendront la création :

- d'un conseil interministériel présidé par le Premier Ministre et vice-présidé par le Ministre de l'Education nationale ;
- d'un comité permanent de hauts fonctionnaires présidé par le Secrétaire général du Ministère de l'Education nationale.

Cette coordination est prolongée à l'échelon régional.

Les actions complémentaires comportent notamment la création d'un fonds de la formation professionnelle, alimenté par une dotation budgétaire au moins égale au produit de la taxe d'apprentissage dont le taux est porté de 0,4 à 0,6 p. 100 des salaires.

Le ministre a ensuite répondu aux questions posées par MM. Tinant, Henriet, Mme Crémieux et M. Lagrange.

Puis, M. Christian Fouchet a exposé les grandes lignes du budget de son département pour l'exercice 1967.

D'un montant de 18.543 millions de francs, le budget de l'éducation nationale, compte tenu des crédits transférés à d'autres ministères, accuse une progression de 10,97 p. 100 par rapport à celui de 1966.

Le nombre des élèves et étudiants passe, pour l'enseignement public, de 9.500.000 à 9.850.000. Cette augmentation est plus particulièrement marquée dans l'enseignement supérieur dont on prévoit que les effectifs s'élèveront en 1970 à 750.000 étudiants.

Sur 32.000 créations d'emplois inscrites au budget général, 24.631 concernent l'Education nationale, ce qui porte les effectifs de ce personnel à 594.342 personnes auxquelles il convient d'ajouter les 56.000 membres de l'enseignement privé payés par l'Etat.

Le ministre a également signalé :

- la nationalisation de 60 C. E. S. et 40 lycées ;
- l'inscription d'un crédit provisionnel de 1 million de francs en vue de la transformation du Bureau universitaire de statistique en Office national d'information pour l'orientation ;
- l'augmentation des crédits pour l'éducation de l'enfance inadaptée et pour la recherche scientifique ;
- l'accélération générale de l'exécution du V^e Plan d'équipement et la consommation quasi totale des crédits d'équipement dans tous les domaines.

Le budget de l'Education nationale pour 1967, en forte expansion, a conclu le ministre, assurera une nette amélioration de la mise en place de la réforme de l'enseignement.

Le ministre a ensuite répondu aux questions posées par MM. Chauvin, Berthoin, Vérillon, Jung, Cogniot et Pelletier concernant notamment le logement des maîtres, la scolarisation en zone rurale, les classes préfabriquées, le régime des bourses, le desserrement des classes surchargées, les agrégés, le ramassage scolaire.

Abordant les problèmes d'orientation et de sélection, le ministre a indiqué que ceux-ci étaient commandés par trois idées : démocratisation, nature du progrès scientifique, adaptation aux exigences de la société moderne. Il a également souligné que ces problèmes se posaient dans une conjoncture de croissance continue de l'enseignement aux deux points de vue quantitatif et qualitatif. La démocratisation de l'enseignement conduit à chercher l'harmonisation des différentes filières, ce qui se traduit par la suppression des classes primaires des lycées et par la création des C. E. S. La nature du progrès scientifique et la nécessaire adaptation aux exigences de la société moderne inclinent à la diversification des enseignements aux stades les plus avancés de la formation, et à l'établissement d'enseignements adaptés aux aptitudes. La notion qui réunit les deux aspects de cette politique, harmonisation, d'une part, diversification, d'autre part, est précisément celle d'orientation. Les choix et décisions doivent s'accorder aux aptitudes des enfants. Des paliers d'orientation sont prévus à la fin de la classe de 3^e et au niveau du baccalauréat.

Répondant aux questions du président sur le baccalauréat et les paliers d'orientation, le ministre a indiqué que pour apprécier les résultats du baccalauréat de 1966, il fallait tenir compte de la suppression de l'examen probatoire. Le pourcen-

tage de reçus (50 p. 100) correspond, en fait, à celui des années précédentes, compte tenu du fait qu'un plus grand nombre d'élèves a été admis en classes terminales. Il y a davantage de bacheliers cette année que l'année dernière.

Il ne faut pas non plus s'étonner du caractère sélectif du baccalauréat actuel puisque déjà en 1936 on pouvait noter qu'il y avait seulement 56 p. 100 de candidats reçus. Le pourcentage des échecs était autrefois le même que maintenant. Cependant, en raison de l'augmentation considérable du nombre des candidats, le problème prend des dimensions sociales. Si cet aspect devait devenir primordial, il faudrait peut-être renoncer à un baccalauréat qui soit à la fois sanction des études secondaires et porte d'accès à l'enseignement supérieur.

L'orientation à l'issue de la classe de 3^e est peut-être précoce mais, pour la grande majorité des enfants qui terminaient des études plus tôt ou qui étaient orientés dès la 11^e, le C. E. S. et le palier d'orientation à la fin de la troisième sont un progrès. L'orientation se fait d'ailleurs à l'intérieur du C. E. S. en particulier pendant les années d'observation. Au-delà du premier cycle, il y aura des possibilités de passage ; des « passerelles » seront organisées.

L'office d'orientation qui sera bientôt créé, correspond à un besoin évident et ressenti par la population ; en particulier, il mettra à la portée des enfants et des parents l'information qui leur manque actuellement.

Le ministre a ensuite répondu à M. Berthoin sur la responsabilité que l'Etat prend en se chargeant de l'orientation des enfants et sur la regrettable spécialisation de l'enseignement ; il a également répondu à M. Tinant sur les possibilités d'intégration de l'enseignement agricole dans l'enseignement général donné par l'Education nationale, et à M. Chauvin sur la spécialisation trop poussée du second cycle long.

Avant de se séparer les commissaires ont, enfin, désigné le président comme rapporteur pour avis du projet de loi d'orientation et de programme sur la formation professionnelle.

Dans une deuxième séance tenue dans l'après-midi la commission, réunie avec la Commission des Affaires sociales, a entendu M. Jean-Marcel Jeanneney, Ministre des Affaires sociales, sur le projet de loi (n° 3, session 1966-1967) adopté par l'Assemblée Nationale, d'orientation et de programme sur la formation professionnelle (voir infra : Affaires sociales).

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 12 octobre 1966. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a, tout d'abord, désigné des rapporteurs :

M. Chauty pour la proposition de loi (n° 208, session 1965-1966) tendant à organiser et à faciliter la vente immobilière à tempérament ;

M. Stoessel pour la proposition de loi (n° 275, session 1965-1966) tendant à favoriser l'évolution des structures industrielles et commerciales, et à assurer une meilleure protection des salariés et ayants droit d'une entreprise ou d'un établissement en difficulté ;

M. Yvon comme rapporteur pour avis pour le projet de loi (n° 298, session 1965-1966) portant statut des navires et autres bâtiments de mer, dont l'examen au fond est de la compétence de la Commission des lois ;

M. Golvan comme rapporteur officieux du projet de loi sur la promotion de l'élevage ;

M. Bertaud pour le projet de loi (n° 284, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification du décret n° 66-296 du 11 mai 1966 fixant le régime douanier applicable à certains produits originaires et en provenance de Tunisie.

Le président a donné immédiatement connaissance à ses collègues des conclusions favorables de son rapport, en insistant sur le fait que l'application de ce régime douanier assouplirait les rapports économiques et politiques entre les deux pays. Après les observations de M. Pauzet sur les problèmes que soulève l'importation de vins tunisiens, le rapport de M. Bertaud a été adopté à l'unanimité.

Puis, la commission a décidé de se saisir pour avis :

— du projet de loi (n° 9, session 1966-1967) relatif aux communautés urbaines (M. Chauty a été désigné comme rapporteur pour avis) ;

— du projet de loi (n° 3, session 1966-1967) d'orientation et de programme sur la formation professionnelle.

Jeudi 13 octobre 1966. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Le Sénat ayant décidé de renvoyer à une commission spéciale le projet de loi (n° 9, session 1966-1967), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux « Communautés urbaines », la commission a désigné MM. Bouloux, Brun, Chauty, Mistral, Pinton et Schmitt comme candidats à cette commission spéciale.

AFFAIRES SOCIALES

Jeudi 13 octobre 1966. — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — Réunie avec la Commission des Affaires culturelles, la commission a entendu M. Jean-Marcel Jeanneney, Ministre des Affaires sociales, sur le projet de loi d'orientation et de programme (n° 3, session 1966-1967), adopté par l'Assemblée Nationale, sur la formation professionnelle.

Après avoir exposé les raisons qui ont conduit le Gouvernement à déposer ce projet de loi, le ministre en a retracé l'économie générale et insisté sur :

— l'accent qui doit dorénavant être mis sur les notions de formation professionnelle et de promotion sociale ;

— l'importance, en ces matières, d'une coordination qui, sous l'égide du Premier Ministre, sera confiée au Ministre de l'Education nationale ;

— les différents organismes qui, sur le plan national et sur le plan régional, seront chargés de promouvoir les actions, de les gérer et de les financer ;

— l'accélération, dans le cadre d'un premier programme triennal, qui va être donnée à la consommation de crédits budgétaires (avec les chiffres retenus pour les années 1967, 1968 et 1969, les objectifs du V^e Plan en la matière doivent être dépassés) ;

— un certain nombre de dispositions nouvelles : droit pour les travailleurs à des congés pour suivre des stages de formation ; versement par le Fonds national de l'emploi d'allocations aux femmes chefs de familles ou ayant élevé trois enfants ; aménagement de la formation et de la promotion en milieu rural, prêts permettant à certains d'acquérir une nouvelle qualification ou d'améliorer celle qu'ils possèdent ; création d'instituts pour le recrutement et la formation de certains fonctionnaires.

Le ministre a ensuite répondu à diverses questions qui lui ont été posées par :

— Mme Cardot, sur les établissements dépendant de l'Office national des Anciens Combattants et sur l'intérêt qu'il y aurait à mentionner les associations familiales aux articles 1^{er}, 2 et 2 bis, comme elles le sont expressément à l'article 7 ;

— M. Vérillon, sur l'opportunité de prévoir des mesures protégeant le droit au travail des salariés et des cadres ayant dépassé l'âge de quarante ans ;

— M. Bossus, sur les raisons pour lesquelles les organisations syndicales se trouvent exclues par le projet gouvernemental des organismes de gestion de la formation professionnelle ;

— M. Romaine, sur la difficulté de placement de nombreux jeunes diplômés originaires des départements économiquement défavorisés ;

— M. le président Gros :

Sur le fait que certaines dispositions de détail figurent dans les articles du projet de loi alors que le Gouvernement semble s'opposer à l'inclusion de certaines autres qui paraissent au moins aussi nécessaires en ce qui concerne, en particulier, le régime des congés de formation professionnelle, l'aménagement des horaires de travail des candidats à la formation professionnelle et des horaires de cours dans les instituts universitaires de technologie et dans les centres de formation professionnelle ;

Sur la structuration administrative que le Gouvernement entend donner aux instituts régionaux d'administration et à la fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises ;

— M. Chauvin, sur les intentions du Gouvernement en faveur de la promotion des personnels hospitaliers.

Après le départ du ministre et des membres de la Commission des Affaires culturelles, la commission a décidé de demander à être saisie pour avis du projet de loi ; elle a confié le rapport à M. Menu.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 11 octobre 1966. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance, la commission a commencé l'examen du projet de loi de finances pour 1967.*

M. Alex Roubert, président, a tout d'abord exprimé à M. Marcel Pellenc, rapporteur général, la satisfaction et le plaisir de tous les membres de la commission de le voir rétabli de la maladie qui l'avait frappé.

M. le rapporteur général a présenté sa communication sur la situation économique et financière à l'automne de 1966. Le mouvement de reprise de la production industrielle, amorcé à la fin de 1965, s'affaiblit progressivement. Son rythme est retombé de 10 p. 100 à la fin de l'an dernier à 7 p. 100 au début

de 1966. La crise des investissements se poursuit, au point qu'en 1965 leur volume a été de 5 p. 100 inférieur à celui de 1964. La déduction fiscale temporaire, votée au printemps dernier, est en partie contrebalancée par la hausse des tarifs des entreprises publiques et de la cotisation patronale à la sécurité sociale.

L'accroissement du revenu national et du revenu moyen des particuliers a suivi une évolution parallèle. Le pouvoir d'achat du salaire horaire a augmenté moins vite que pendant la première année du plan de stabilisation. La hausse prévue pour les revenus agricoles est inférieure d'un tiers à l'objectif de 4,8 p. 100 fixé par le V^e Plan.

De même que l'Allemagne vient de nous distancer dans la course à l'expansion, le revenu annuel de ses habitants dépasse désormais celui du Français.

Les prix n'ont pas été vraiment stabilisés par le Plan de septembre 1963 car ils font l'objet d'un glissement continu dû à des tensions permanentes. La limite de 1,5 p. 100 d'augmentation annuelle prévue par le V^e Plan est toujours dépassée nettement. Le franc, depuis le 31 décembre 1958, s'est dégradé au rythme moyen de 3,1 p. 100 par an.

Nos échanges commerciaux se sont également détériorés par rapport à 1965, demeurant toutefois équilibrés. La disparition de l'excédent commercial risque de peser sur la balance des paiements.

Cette situation préoccupante exigerait que les pouvoirs publics s'attaquent énergiquement à ses causes, et notamment aux dépenses improductives de l'Etat, afin de permettre à notre économie de reprendre une expansion rapide et saine.

Cette communication a donné lieu à un échange de vues auquel ont participé MM. Alex Roubert, président, Coudé du Foresto, Maroselli, Driant, Chochoy, Descours Desacres, Edouard Bonnefous, Schleiter et Raybaud.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a ensuite analysé les grandes lignes du projet de loi de finances pour 1967. La principale caractéristique de ce budget réside dans l'importante augmentation des dépenses civiles d'équipement (25 à 30 p. 100). Au total, les charges à caractère définitif progresseront en 1967 de 10,6 p. 100 par rapport à 1966, au lieu de 7 p. 100 pour les deux années précédentes. Cette accélération de la progression des dépenses de l'Etat risque évidemment de provoquer une tension accrue sur les prix.

La croissance en volume de la production intérieure brute en 1967 serait de 5,3 p. 100, soit un taux inférieur de moitié à celui des dépenses publiques. En outre, si la débudgétisation

d'importants secteurs d'équipement a permis de supprimer l'impasse budgétaire, les sommes correspondantes n'en exerceront pas moins une pression sur les prix. Il est donc à craindre que l'hypothèse de 2,4 p. 100 de hausse des prix en 1967 soit infirmée par les faits.

La remise en ordre du secteur nationalisé et de la sécurité sociale, en provoquant des hausses de tarifs et de cotisations, va augmenter les coûts de production des entreprises qui sont déjà gravement gênées par la tension croissante sur les prix et par la persistance du plan de stabilisation.

MM. Driant et Coudé du Foresto sont intervenus pour souligner que, faute d'une planification à l'échelle européenne, le Marché commun courait de plus en plus le risque d'être victime d'une crise de surproduction.

Au cours d'une deuxième séance, M. Kistler a été désigné comme rapporteur du projet de loi d'orientation et de programme (n° 3, session 1966-1967), adopté par l'Assemblée Nationale, sur la formation professionnelle.

La commission a entendu M. Robert Boulin, Secrétaire d'Etat au Budget, sur le projet de loi de finances pour 1967, avant l'audition prochaine de M. Michel Debré, Ministre de l'Economie et des Finances, ce dernier projetant de faire à la commission un exposé axé plus particulièrement sur des perspectives économiques d'ensemble, la fiscalité, les problèmes posés par les entreprises nationalisées, la sécurité sociale et les collectivités locales.

Le secrétaire d'Etat a placé son exposé sur le plan de la technique budgétaire. Retraçant l'exécution de la loi de finances pour 1966, il a rappelé que deux décrets d'avances avaient été pris, l'un au mois de mars concernant des crédits pour le secteur agricole, le logement social, l'avion Concorde, l'autre au mois de juillet concernant l'aide sociale et une avance à la sécurité sociale. Un nouveau décret d'avances nécessité par les besoins de l'Education nationale sera, comme les précédents, gagé par les suppléments de recettes. Le total des recettes va d'ailleurs dépasser de 2 milliards les perspectives initiales.

Présentant la loi de finances pour 1967, le secrétaire d'Etat a rappelé qu'elle réalise les objectifs du V^e Plan, que la croissance des dépenses est comparable à celle de la production intérieure brute, et que l'équilibre budgétaire est maintenu. Concernant les perspectives économiques pour 1967, une reprise est à attendre. Le revenu des ménages va connaître une progression de 7,4 p. 100, avec une hausse des prix de 2,4 p. 100 ;

la consommation croîtra de 4,8 p. 100 en volume, soit un chiffre légèrement inférieur au produit intérieur brut ; selon une directive marquée par le Plan, il est prévu que les investissements productifs privés augmenteront de 6,5 p. 100 ; cependant, une récente enquête de l'I. N. S. E. E. conduit à des conclusions plus prudentes.

La loi de finances présente, pour la troisième année consécutive un excédent pour les dépenses « au-dessus de la ligne » ; un emprunt sera lancé pour financer particulièrement les dépenses « au-dessous de la ligne ».

La croissance des dépenses définitives, comparable à celle du produit intérieur brut, est de 11 p. 100. Concernant les dépenses ordinaires civiles, dans le cadre des mesures acquises importantes, on relève notamment la charge de la dette, les dépenses de la fonction publique, les interventions économiques ; les mesures nouvelles concernent essentiellement l'enseignement, la formation professionnelle, les entreprises publiques et les rémunérations publiques ; les dépenses d'équipement progressent dans des proportions considérables, devant permettre un taux de réalisation satisfaisant du V^e Plan.

Le secrétaire d'Etat a ensuite passé en revue les grandes masses de différents ministères :

Concernant l'équipement routier, le volume total des autorisations de programme, toutes sources de financement comprises, passe de 1.943 millions à 2.253 millions pour 1967, soit une progression de 16 p. 100. Pour l'équipement urbain, l'accent est mis sur la politique foncière et les opérations d'infrastructure et d'équipement des terrains ; pour le logement, la loi de finances pour 1967 permet de financer 160.000 logements H. L. M., le financement de 440.000 logements au total étant assuré. L'agriculture est un des secteurs où se manifeste un gros effort, qui se traduit par une progression des crédits de 21,80 p. 100 par rapport à 1966. Cet effort s'applique à l'action sociale, à l'action sur les coûts de production, à l'action sur les marchés, au développement de la politique en faveur de l'élevage, à l'enseignement agricole.

L'article 17 du projet de loi de finances concernant la majoration de la cotisation individuelle de vieillesse des exploitants agricoles a été retiré par le Gouvernement, la perte de recettes en résultant devant être gagée par la suppression de subventions.

Au titre de la recherche scientifique et technique, les autorisations de programme sont en progression de 52 p. 100 ; concernant la recherche fondamentale, les dotations croissent de 55 p. 100. Un effort considérable est fait pour le budget

des P. T. T., la progression de 19 p. 100 bénéficiant essentiellement aux télécommunications. Pour l'Education nationale et la Jeunesse et les Sports, la progression est de 11,5 p. 100, par rapport à 1966, afin d'accueillir des effectifs accrus. Le budget des Anciens Combattants sera doté de crédits jamais atteints, comportant notamment une majoration des pensions de veuves de guerre. Enfin, les crédits de fonctionnement affectés à la formation professionnelle et à la promotion sociale sont en augmentation de 39 p. 100.

En conclusion de son exposé, le ministre a souligné que quatre domaines restaient préoccupants, celui des entreprises nationales, de la sécurité sociale, du niveau des prix et du développement des investissements.

Il a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées.

M. Raybaud a interrogé le ministre sur les investissements concernant l'équipement rural collectif, l'eau, l'assainissement, l'électrification, et il a souligné que ces investissements n'étaient pas à l'échelle des besoins ; pour les portions de routes nationales traversant les villes, ces dernières ne seront pas en mesure de faire l'effort demandé ; M. Raybaud a enfin évoqué le problème des lignes de chemin de fer d'intérêt secondaire dont la suppression est envisagée, notamment du chemin de fer de Provence.

M. Coudé du Foresto a mis en relief l'importance des crédits supplémentaires nécessaires au financement du « Concorde » ; il a interrogé le ministre sur la participation des fonds des caisses d'épargne aux efforts des collectivités locales.

M. Marcel Martin s'est préoccupé de la disparité des prix à la production et à la consommation.

M. Driant a abordé le problème de la débudgétisation des crédits de prêt.

M. de Montalembert a remarqué l'effort prévu en matière d'habitat rural et de structures agricoles ; il a, par ailleurs, souligné le déficit des Postes, au regard des excédents fournis par les Télécommunications.

M. Descours Desacres a enfin mis en relief les charges de l'Agriculture ; d'autre part, il a demandé que soit envisagé un secteur de reclassement pour les anciens chercheurs.

Mercredi 12 octobre 1966. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance, la commission a entendu le rapport de M. Kistler, rapporteur spécial, sur la section « travail » du budget des Affaires sociales.*

M. Kistler a d'abord rappelé que ce budget regroupait désormais dans un seul fascicule budgétaire l'ensemble des crédits de la Santé publique et du Travail. Les moyens des services bénéficient de majorations de dotation pour le renforcement des services de l'emploi et l'adaptation des services du travail à la nouvelle structure de la région parisienne.

En ce qui concerne les crédits d'intervention, la formation professionnelle des adultes (chapitre 43-72) est dotée de 300.363.590 F, en augmentation de plus de 37 millions, auxquels il convient d'ajouter les crédits transférés au budget du Premier ministre (fonds de la formation professionnelle).

La dotation pour le reclassement des travailleurs handicapés diminue en raison du retard dans l'application de certaines mesures, ce qui est regrettable.

Abordant le problème de la Sécurité sociale, le rapporteur spécial a souligné qu'aucune mesure importante ne figure dans le budget au sujet de cette institution. Ce qui ne signifie évidemment pas qu'elle ne pose aucun problème financier à l'Etat. Le nombre des Français protégés par un régime de sécurité sociale atteint désormais 48.450.000. Il ne reste plus que 970.000 de nos concitoyens à ne pas bénéficier d'une telle protection.

Les interventions publiques regroupent dans un nouveau chapitre 47-81 (Immigrations familiales et assimilation des étrangers) des crédits antérieurement inscrits aux budgets du Travail, de la Santé publique et de l'Intérieur.

Les dépenses en capital concernant les services du travail intéressent l'équipement des services et les subventions d'équipement pour la formation professionnelle des adultes.

M. Chochoy est intervenu à propos du chômage des jeunes, et notamment de ceux qui sortent des collèges techniques avec un C. A. P. Il a estimé souhaitable que l'orientation professionnelle soit améliorée afin d'éviter que trop de jeunes ne préparent des spécialités pour lesquelles les débouchés sont étroits. Enfin, il a souligné que les emplois offerts aux titulaires du B. E. P. C. étaient très insuffisants.

M. Ribeyre a évoqué les graves difficultés des travailleurs de plus de cinquante ans pour trouver un nouvel emploi.

M. Bardol a souhaité que les jeunes figurent, dès l'âge de quatorze ans, dans les statistiques de la main-d'œuvre et qu'un système soit mis au point pour faciliter aux vieux travailleurs ayant souvent changé d'entreprises, la reconstitution de leur carrière, afin de bénéficier d'une retraite complémentaire.

M. Lagrange, au titre de la Commission des Affaires sociales, a souligné qu'il fallait parfois deux ans et même davantage pour liquider les retraites complémentaires.

La commission a adopté le rapport de M. Kistler et l'article 56 du projet de loi de finances pour 1967 relatif à la diversification des recettes du Fonds d'action sociale pour les travailleurs étrangers.

M. Ribeyre, rapporteur spécial, a ensuite présenté son rapport sur les crédits de la section Santé publique. Il a d'abord analysé la nouvelle administration centrale des Affaires sociales qui regroupe 849 emplois de la Santé publique et 1.363 emplois du Travail. La principale dotation supplémentaire en 1967 concerne l'Institut national d'études démographiques, qui poursuit de très nombreuses et intéressantes études et recherches.

Analysant les dépenses ordinaires, le rapporteur spécial a passé en revue les dotations : du Laboratoire national et des services de la Santé publique ; de la famille, de la vieillesse et de l'action sociale ; de la pharmacie ; de l'action sanitaire et sociale ; des établissements.

Abordant les dépenses en capital, le rapporteur spécial a souligné que ce qui frappe dans le budget 1967 c'est, en regard d'une progression honorable des autorisations de programme (+ 10,2 p. 100), la croissance considérable des crédits de paiement (+ 77,6 p. 100). Le montant des autorisations de programme en 1966 et 1967 correspond respectivement à 18 et 19,5 p. 100 des prévisions du V^e Plan. Malheureusement, le coût de la construction hospitalière croît rapidement, le prix plafond du lit d'hôpital étant passé de 65.000 F en 1962, à 78.000 F en 1965.

M. Descours Desacres est intervenu à propos de la répartition de la charge des dépenses d'aide sociale et du recrutement des assistantes sociales. Ce dernier problème a également été évoqué par MM. Lagrange et Plait, au titre de la Commission des Affaires sociales. M. Lagrange a, en outre, parlé de la lutte contre le cancer et des conséquences pour les organismes d'aide sociale des nouvelles lois. M. Chochoy a traité de la réforme des services de santé et d'hygiène scolaires.

La commission a adopté le rapport de M. Ribeyre.

Au cours d'une seconde séance, la commission a procédé à l'audition de M. Jeanneney, Ministre des Affaires sociales, sur le projet de loi d'orientation et de programme sur la formation professionnelle (n° 3, session 1966-1967) et sur le budget des Affaires sociales.

Le ministre a indiqué que le projet de loi d'orientation avait un triple objectif : organiser et coordonner l'action gouvernementale en matière de formation professionnelle et de promotion sociale ; affirmer les principes directeurs de cette action ; régler divers problèmes particuliers dans ce domaine.

La formation professionnelle constitue une obligation nationale. Celle-ci ne relevant pas de l'autorité d'un seul ministère, la coordination sera assurée par plusieurs comités ainsi que par le regroupement dans un fonds commun des crédits de promotion sociale jusqu'ici dispersés dans plusieurs budgets. Sur le plan financier, ce fonds disposera chaque année d'une dotation au moins égale au produit des taxes d'apprentissage dont le taux est porté de 0,4 à 0,6 p. 100.

Le programme d'équipement de 2 milliards de francs à exécuter au cours des trois années 1967, 1968 et 1969 ne représente pas une augmentation des crédits prévus par le Plan, mais une accélération de leur consommation qui devait s'achever à la fin de 1970.

Le système des conventions avec des établissements publics ou privés, des groupes d'entreprises, des organisations professionnelles ou syndicales sera généralisé. Il permettra à l'Etat de verser des subventions et d'accorder des indemnités aux stagiaires.

En ce qui concerne les fonctionnaires, la loi prévoit la création d'instituts régionaux d'administration.

Ce texte modifie le système du Fonds national de l'emploi, en étendant le bénéfice des allocations de celui-ci en faveur des mères de famille, des femmes divorcées, séparées ou célibataires mères de famille.

Enfin, une fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises sera créée afin d'animer et de coordonner l'enseignement et les recherches dans ce domaine.

M. Kistler a posé au ministre des questions sur les modalités d'application du principe de l'obligation nationale de formation professionnelle ; l'amélioration de l'orientation professionnelle des jeunes ; l'utilisation plus efficace des crédits votés pour la formation professionnelle ; l'emploi des travailleurs âgés ; le chômage des jeunes au sortir de l'école ; la prolongation de la période de versement des allocations familiales pour les apprentis ; le problème des abattements de zone ; les méthodes de reconstitution des carrières pour le calcul des retraites complémentaires.

M. Alex Roubert, président, a demandé au ministre la portée et la signification des programmes financiers figurant sur le tableau annexé au projet de loi.

M. Colin a posé la question de savoir dans quelle mesure ce programme de 2.000 millions de francs correspondait à une dotation supplémentaire pour l'enseignement technique et si les régions d'émigration bénéficieraient d'un effort particulier afin de permettre à ceux qui doivent en partir d'acquérir au préalable une formation professionnelle satisfaisante. Il s'est également demandé si les taxes d'apprentissage seraient collectées par un organisme unique.

Dans ses réponses, le ministre a précisé que le tableau annexé à la loi ne concernait que des crédits d'équipements publics, dont l'engagement serait accéléré. Il faut y ajouter les crédits de fonctionnement des diverses administrations et le produit de l'augmentation des taxes d'apprentissage.

Le Fonds de la formation professionnelle ne sera pas le seul organisme à verser des subventions, car les ministères disposeront encore de crédits dans ce domaine.

La formation des ruraux qui quittent la terre est prévue par l'article 16 du projet de loi.

L'élévation à seize ans de l'âge limite de la scolarité rendra du même coup obligatoire la formation professionnelle d'un grand nombre de jeunes jusqu'à cet âge.

Le problème du chômage des jeunes au sortir de l'école s'explique notamment par une double répugnance : celle des intéressés à changer de lieu de résidence, celle des employeurs à embaucher des personnels n'ayant pas encore accompli leur service militaire.

Un Office national d'orientation succéderait au Bureau universitaire des statistiques afin d'améliorer l'orientation des jeunes. Dans le même ordre d'idées, la création d'une bourse nationale de l'emploi perfectionnerait la connaissance des offres et des demandes d'emplois par secteurs et par régions.

Abordant ensuite les problèmes du budget des Affaires sociales, le ministre a indiqué que, pour les abattements de zone, l'évolution se faisait dans le sens d'un nivellement progressif, mais qu'il fallait aussi tenir compte des impératifs de la décentralisation industrielle et du coût de la vie dans les grandes agglomérations.

En ce qui concerne les travailleurs âgés, la bourse nationale de l'emploi devrait aider au reclassement des ouvriers et employés. Pour les cadres, il conviendrait de faciliter leur recyclage.

Après des interventions de M. Descours Desacres, de Mlle Rapuzzi et de M. de Montalembert, le ministre a abordé les problèmes de la Sécurité sociale. Analysant les causes

du déficit, il a d'abord indiqué que le financement des prestations vieillesse devrait être augmenté en raison du nombre croissant des prestataires et de l'allongement de la durée de la vie.

Les dépenses de l'assurance maladie augmentent de 7 à 18 p. 100 par an. Actuellement, ce taux varie entre 10 et 12 p. 100. Malgré la régression de maladies comme la tuberculose et la poliomyélite, les frais médicaux sont de plus en plus élevés.

L'espoir d'une réduction de la progression des dépenses tient à deux éléments : les nouveaux progrès de la médecine et le fait que presque toutes les catégories de Français sont désormais assurés. Il conviendrait également de distinguer le coût exact de chaque risque couvert.

MM. Driant, Coudé du Foresto et Descours Desacres sont intervenus à propos de divers régimes spéciaux. M. Ribeyre a évoqué le coût des prestations pharmaceutiques, la charge des dépenses d'aide sociale pour les collectivités locales, le recrutement des infirmières et des assistantes sociales et la lutte contre le cancer. Mlle Rapuzzi a souligné que les villes portuaires comme Marseille avaient des charges sociales considérables dues au grand nombre d'immigrants qui y arrivent dans un état sanitaire déplorable. M. Louvel a regretté les retards apportés à la réalisation du C. H. U. de Caen.

Jeudi 13 octobre 1966. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné le budget annexe des Postes et Télécommunications, sur le rapport de M. Chochoy, rapporteur spécial. Ce dernier a tout d'abord fait le point des questions pour lesquelles il avait sollicité des précisions du ministère : concernant les bâtiments administratifs, il a souligné l'imprécision dans laquelle se trouvait le Parlement quant aux opérations non individualisées ; il a regretté notamment que les emplois créés ne soient pourvus qu'au cours du second semestre, et enfin que l'effort en matière de logement ne corresponde pas aux besoins.

Passant à l'examen du budget, il a souligné le déficit des services financiers, et proposé un amendement, qui a été adopté par la commission, selon lequel serait majoré le montant de la rémunération, par le Trésor, des fonds libres des chèques postaux. Le rapporteur a ensuite souligné la gravité de la situation dans le domaine des télécommunications, le nombre des demandes d'abonnement en instance étant de plus de 400.000, alors que l'excédent du produit sur les charges est, pour ce secteur, de plus de 1.200 millions.

Après des interventions de MM. Descours Desacres, Alex Roubert, président, Kistler et Beaujannot, ce dernier au nom de la Commission des Affaires économiques, le rapport de M. Chochoy a été adopté.

M. Bardol a ensuite présenté son rapport sur le budget de l'Imprimerie nationale. Il a souligné que de graves problèmes de gestion, en ce qui concerne les locaux, d'une part, et la programmation du travail, d'autre part, se posaient. Le rapport de M. Bardol a été adopté après des interventions de MM. Marcel Martin et Chochoy.

M. Marcel Martin a ensuite présenté son rapport sur le budget de la Justice. Après avoir souligné les améliorations proposées en matière de crédits, il a mis en relief quelques réalisations prévues pour 1967 : la réforme des greffes dont la date d'entrée en vigueur se trouve, selon les dispositions de l'article 50 du projet de loi de finances, reportée au 1^{er} décembre 1967, l'aménagement des juridictions nouvelles de la région parisienne, la mise en service du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis et le nouveau statut du personnel de l'administration pénitentiaire. Le rapporteur a ensuite évoqué le problème du recrutement et des perspectives de carrière des magistrats.

Concernant les investissements, il a souligné l'insuffisance du champ d'application de la planification, d'une part, et le non-respect de cette planification dans plusieurs secteurs ; il a enfin relevé le caractère fallacieux de certaines autorisations de programme.

Le rapport de M. Marcel Martin a été adopté après des interventions de Mlle Rapuzzi et M. Kistler.

Vendredi 14 octobre 1966. — *Présidence de M. Coudé du Foresto, vice-président.* — Au cours de sa séance, la commission a procédé à l'examen des rapports de M. Louvel, rapporteur spécial, sur les budgets des départements et territoires d'outre-mer.

Les crédits pour les T. O. M. augmentent de 24,9 p. 100 pour 1967 contre 4,8 p. 100 en 1966. La progression des dépenses, faible pour les moyens des services (+ 2 p. 100), concerne essentiellement les interventions publiques (+ 19,6 p. 100).

Les mesures nouvelles, pour lesquelles 10.582.487 F sont prévus, concernent trois catégories d'opérations : le transfert au Ministère de l'Equipement de certains crédits des T. O. M. ; la modification de l'activité ou de l'organisation des services ; des mesures diverses. Dans le détail, il s'agit notamment d'accroître les effectifs, les dépenses de matériel, la contribution de l'Etat

aux dépenses scolaires à Wallis et Futuna et d'améliorer la situation des personnels. L'Etat doit également subventionner la recherche scientifique dans les terres australes et antarctiques et poursuivre la prise en charge de personnels des cadres métropolitains. Il continuera à accorder des subventions d'équilibre aux budgets locaux afin de soutenir l'effort d'équipement économique, social et culturel. Ces subventions seront majorées en 1967.

Les dépenses en capital bénéficient d'une augmentation de 41,7 p. 100 contre 0,4 p. 100 l'an dernier. Aucune dotation nouvelle n'est prévue pour les investissements exécutés par l'Etat, compte tenu des crédits pour l'extension du port de Djibouti. L'équipement administratif des T. O. M. bénéficie de 10,7 millions de francs en autorisations de programme et de 15 millions en crédits de paiement. Le F. I. D. E. S. recevra en 1967 des crédits substantiellement accrus.

M. Coudé du Foresto a évoqué l'insuffisance de l'équipement en matière d'aérodromes civils dans les T. O. M. ainsi qu'aux Nouvelles Hébrides.

La commission a adopté le rapport de M. Louvel sur les T. O. M.

Elle a ensuite examiné le rapport sur les D. O. M. Les crédits sont en augmentation de 6,55 p. 100 par rapport à la dotation de 1966. Le présent budget a le mérite de traduire un effort intéressant en matière d'équipement. L'accroissement des dépenses ordinaires résulte de l'octroi d'une subvention en raison de l'expansion démographique et de l'augmentation de la population scolarisable et de l'amélioration des rémunérations de la fonction publique.

Le service militaire adapté bénéficie d'une dotation accrue. Il est certain que ce système fonctionne actuellement d'une manière coûteuse.

Les dépenses en capital progressent de 8,12 p. 100 en crédits de paiement et de 13,92 p. 100 en autorisations de programme. Les investissements exécutés par l'Etat retracent les opérations d'équipement de la sûreté nationale. Les propositions de subvention ont été établies compte tenu des objectifs du V^e Plan. Une priorité a été reconnue au financement du tourisme, de l'industrie, de l'habitat social et de l'assistance technique.

Au cours du IV^e Plan, une centaine d'hectares de zones industrielles ont été aménagés dans les D. O. M. Un régime semi-forfaitaire a pour résultat de permettre, à l'exception des gros projets, l'attribution de primes d'équipement à un taux déterminé.

Des crédits importants seront dégagés en faveur du tourisme. On envisage la création d'une mission interministérielle pour développer ce secteur.

Le premier bilan des dommages causés à la Guadeloupe par le cyclone *Inès* s'élève au total de 303.998.550 F.

M. Fosset est intervenu pour souligner que le service militaire adapté avait permis de réaliser des travaux utiles.

MM. de Montalembert et Chochoy ont évoqué les dommages causés par le cyclone *Inès* à la Guadeloupe.

La commission a adopté le rapport de M. Louvel sur les Départements d'Outre-Mer. Elle a ensuite entendu le rapport de M. Brousse, rapporteur spécial, sur le budget des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Les crédits globaux augmentent de 3,1 p. 100 par rapport à 1966, en raison principalement de l'application du rapport constant à la suite de l'augmentation des traitements de la fonction publique.

Les moyens des services progressent de 4,2 p. 100. Les crédits affectés à l'Institution nationale des invalides sont en légère progression. En ce qui concerne les services extérieurs, il est prévu un renforcement du corps des médecins contrôleurs de soins gratuits et des effectifs des centres d'appareillage. Les dotations au titre des dépenses d'entretien des sépultures, de regroupement des corps et d'aménagement des cimetières sont également majorées de 1 million de francs.

Les dotations de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre sont en diminution pour 1967, en raison notamment de la suppression d'emplois en surnombre.

Les interventions publiques augmentent de 3 p. 100, notamment pour les dépenses afférentes au paiement des pensions et allocations.

En conclusion, le rapporteur a souligné que, si ce budget était important par son volume global, il ne comportait guère de mesures propres à améliorer la situation des anciens combattants et victimes de guerre.

Mme Cardot, au titre de la Commission des Affaires sociales, a évoqué le cas des veuves et des orphelins de guerre et le problème du reclassement des titulaires des 300 nouveaux emplois supprimés.

La commission a adopté le rapport de M. Brousse.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 12 octobre 1966. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a entendu les rapports de :

— M. De Montigny, sur le projet de loi (n° 272, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la suppléance du magistrat chargé du service de la juridiction de droit commun instituée sur le territoire des îles Wallis et Futuna ;

— M. Courroy, sur la proposition de loi (n° 289, session 1965-1966), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Sur la proposition des rapporteurs, ces deux textes ont été adoptés sans modification dans la rédaction de l'Assemblée Nationale.

La commission a, en outre, désigné comme rapporteurs :

— M. Marcihacy, du projet de loi (n° 298, session 1965-1966) portant statut des navires et autres bâtiments de mer ;

— M. Molle, du projet de loi (n° 1, session 1966-1967), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, relatif aux sociétés civiles professionnelles.

Ont été désignés pour participer avec voix consultative aux travaux de la Commission des Finances, en application de l'article 18 du règlement, M. Molle pour le budget de la justice, M. Nayrou pour le budget de l'intérieur.